



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

**DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION A LA  
METROPOLE DU GRAND PARIS DANS LE CADRE DU  
DISPOSITIF « FOND D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN,  
COMPETENCE « AMENAGEMENT », POUR L'AMENAGEMENT  
D'ITINERAIRES CYCLABLES**

Livry-Gargan, le

06 JUIN 2025

N° 2025-032

Le Maire de Livry-Gargan ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération n°2020-05-05 du 26 mai 2020 déléguant au Maire, certaines compétences du Conseil Municipal ;

Vu la compétence « Aménagement » de la Métropole du Grand Paris ;

Vu que, dans la continuité des actions menées depuis 2021, la commune envisage de procéder dans les prochaines semaines au déploiement d'équipements et de signalétique sur le domaine public avec :

- l'aménagement en zone 30 du carrefour boulevard Gutenberg/ boulevard Maurice Berteaux
- l'apaisement en zone 30 du boulevard Edouard Vaillant
- l'aménagement d'un contresens cyclable de l'allée d'Aumale
- la création d'un double sens cyclable de l'avenue Paul Bert

par le marquage en signalisation horizontale de ces voies ;

Considérant que ce projet, structurant pour la commune contribue à la poursuite du développement durable du territoire, qui constitue l'une des grandes priorités de la Métropole du Grand Paris ;

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43  
courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Considérant que cette opération est susceptible de répondre aux critères fixés par la Métropole du Grand Paris dans le cadre du dispositif « Fonds d'Investissement Métropolitain » ;

Considérant qu'il convient de solliciter le concours financier de la Métropole du Grand Paris afin qu'elle apporte son soutien à cette opération d'aménagement d'itinéraires cyclables ;

#### DECIDE

**Article 1** : De solliciter le concours financier de la Métropole du Grand Paris dans le cadre du dispositif « Fonds d'Investissement Métropolitain » afin qu'elle apporte son soutien à l'aménagement des itinéraires cyclables en zone 30 du carrefour boulevard Gutenberg/ boulevard Maurice Berteaux, l'apaisement en zone 30 du boulevard Edouard Vaillant, l'aménagement d'un contresens cyclable de l'allée d'Aumale et la création d'un double sens cyclable avenue Paul Bert, par le marquage en signalisation horizontale de ces voies.

**Article 2** : d'approuver le plan prévisionnel de financement suivant :

DEPENSES PAR NATURE (Directement liées au projet)	Montant des dépenses HT	RECETTES	Montant des recettes	%
<b>Travaux</b>		<b>Aides publiques</b>		
Aménagement en zone 30 du carrefour Gutenberg/ boulevard Maurice Berteaux	61 000,00 €	<b>Région Ile de France</b>	80 412,00 €	30%
Apaisement en zone 30 du boulevard Edouard Vaillant	13 040,00 €	<b>Métropole du Grand Paris – Fonds d'Investissement Métropolitain « FIM »</b>	134 020,00 €	50 %
Aménagement d'un contresens cyclable de l'allée d'Aumale	4000,00 €			
Création d'un double sens cyclable avenue Paul Bert	190 000,00 €			
		<b>Commune de Livry-Gargan</b>	53 608,00 €	20%
		<i>Dont Fonds Propres</i>	53 608,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>268 040,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>268 400,00 €</b>	<b>100,00%</b>

**Article 3 :** La présente décision peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Livry-Gargan, sis 3 place François-Mitterrand, BP 56 à Livry-Gargan (93891 Cedex) ;

- D'un recours contentieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, devant le tribunal administratif de Montreuil sis 7 Rue Catherine Puig, à Montreuil (93100). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télécours citoyen accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

74  
Pierre-Yves MARTIN  
Maire de Livry-Gargan  
Conseiller Départemental

